

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2021

VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4521)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

Alinéas 44 et 52

Rédiger ainsi ces alinéas :

« a) Les quatrième à onzième alinéas du I sont supprimés ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination des mesures prévues pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.